

PROCÈS-VERBAL DU COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES 06 novembre 2025

Etaient présents ou représentés :

- ANZANELLO Camille, Gestionnaire de l'ED Galilée
- AUSONI Christian, Responsable de l'EUR PNGS M&CS
- BESSIS Natacha, Directrice de l'ED Galilée
- CARON-MARILLAT Sandrine, Coordinatrice des écoles doctorales
- CASTERMAN Lionel, Directeur adjoint de la recherche.
- GIROD Séverine, Responsable du pôle études doctorales
- HASSOUNI Khaled, Vice-Président de la commission recherche
- LÉPINE Alexandra, Directrice de la recherche (invitée)
- MARGAT Aurore, Directrice de l'EUR SlePS
- PAYEN DE LA GARANDERIE Marie, doctorante ED Galilée
- RIGOT Sandra, Directrice de l'ED Érasme
- SAVIGNAC Emmanuelle, Directrice adjointe de l'ED Érasme
- SOUMIGRAY Cynthia, Gestionnaire de l'ED Érasme

Était excusé :

- BODINI Olivier, Directeur adjoint de l'ED Galilée

Ordre du jour :

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025,
- 3) Présentation des résultats de l'enquête 2025 menée auprès des doctorants,
- 4) Point EUR Sciences infirmières en promotion de la santé,
- 5) Point sur les inscriptions en doctorat,
- 6) Point sur le groupe de travail portefeuille des compétences,
- 7) Point qualité,
- 8) Point événements,
- 9) Calendrier du collège des écoles doctorales 2026,
- 10) Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10 par Khaled Hassouni, Vice-Président de la Commission recherche.

1) Informations générales

Khaled Hassouni remercie l'ensemble des membres présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

➤ Campagne RIPEC

Le bilan des campagnes RIPEC C3 (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs) 2024-2027 et 2025-2028 a été présenté par le vice-président du conseil académique au conseil des directions des unités de recherche du 4 novembre 2025. Les taux d'attribution atteignent 87 % pour la première période et 54 % pour la seconde. Une présentation par unité de recherche a également été effectuée. Cette diminution s'explique par les contraintes budgétaires fortes que connaît actuellement l'Université. Khaled Hassouni indique que, pour la période 2025-2028, 28 dossiers ont été retenus sur 51 demandes pour les Professeurs des universités et 34 dossiers sur 63 demandes pour les Maîtres de conférences.

Alexandra Lépine complète ces informations en rappelant que le RIPEC correspond au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs et que la composante C3 concerne la valorisation des activités de recherche, d'enseignement et des missions d'intérêt général.

Khaled Hassouni précise que 55 % des Professeurs et 54 % des Maîtres de conférences ont bénéficié de cette prime. Il souligne que cette diminution, par rapport à la période précédente, s'explique par les fortes contraintes budgétaires auxquelles l'Université est actuellement confrontée. Il présente ensuite une répartition détaillée des données par genre et par unité de recherche.

➤ Journées de la transition écologique

Khaled Hassouni présente les Journées de la Transition Écologique (JTE), organisées par le vice-président en charge de la transition écologique et des projets inter-composantes, qui se tiendront du 18 au 20 novembre 2025. Elles se dérouleront simultanément sur les trois campus de l'Université (Bobigny, Villetaneuse et Saint-Denis). Le programme détaillé a été communiqué.

Séverine Girod précise que des ECTS seront attribués aux doctorants participant à ces journées. Les modalités sont les suivantes : 1 ECTS pour 3 heures de participation comme auditeur à des conférences et 5 ECTS pour une présentation. Un appel à candidatures a été diffusé auprès des doctorants. A ce jour, trois d'entre eux ont manifesté leur souhait d'y participer.

Marie Payen de la Garanderie demande si les doctorants de l'EREN peuvent également prendre part à ces journées.

Khaled Hassouni confirme que leur participation est possible. Il y a notamment une conférence orientée nutri-score portant sur l'alimentation et les transitions énergétiques, thématique en lien avec les travaux réalisés au sein de l'EREN.

➤ Appel à projets d'établissement

Khaled Hassouni rappelle que l'appel à projets d'établissement de la commission recherche est doté d'une enveloppe annuelle de 220 000 euros. Cet appel s'adresse aussi bien à :

- Des projets de nature expérimentale, impliquant des coûts de fonctionnement significatifs ou l'acquisition d'équipements, financés jusqu'à 15 000 € par projet,
- Des projets de nature non expérimentale, financés jusqu'à 8 000 € par projet,
- Des projets « transitions » relevant de disciplines différentes pour travailler sur des problématiques pluri ou interdisciplinaires en lien avec les transitions écologiques, énergétiques, numériques et leurs impacts sur nos sociétés, financés jusqu'à 15 000 € par projet.

33 projets ont été déposés dans le cadre de la campagne 2026 parmi lesquels 23 sont financés. Khaled Hassouni précise que tous les projets auditionnés sont lauréats et que les financements ont été ajustés en fonction des présentations. Les projets expérimentaux (12 sur 17) concernent notamment les laboratoires LSPM, LPL, H&P, LI2P, SIMHEL et LEEC. Les projets non expérimentaux (9 sur 14) incluent le LIPN, L2TI, PLEIADE, UTRPP, EXPERICE et LEPS. Deux projets fléchés ont également été retenus.

➤ Appel d'offres gratifications de stages

La commission recherche a lancé un appel d'offres pour la gratification de stages de M2 dans les unités de recherche de Sorbonne Paris Nord avec une enveloppe de 111 000 €. Khaled Hassouni explique que cette mise en place via la CR vient en réponse des demandes concernant la continuité master-doctorat qu'il est important de préserver. Cette enveloppe, auparavant gérée par la direction de la formation, est désormais pilotée par la direction de la recherche.

➤ Bourses des écoles doctorales

Les bourses de mobilité internationale de l'ED Érasme ainsi que les bourses au mérite de l'ED Galilée ont été présentées et approuvées par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2025. Les résultats seront publiés sur les sites des écoles doctorales.

➤ Missions d'enseignement

45 missions d'enseignement ont été attribuées pour la campagne 2025 à l'issue de deux sessions de recrutement en juin et en septembre. Ces missions sont rattachées à des composantes. Un tableau d'attribution en fonction des composantes et des unités de recherche a été présenté. Khaled Hassouni précise qu'il n'y a pas eu de difficultés majeures pour l'attribution des missions d'enseignement à l'exception de l'attribution d'une mission d'informatique à l'UFR SMBH.

➤ Rencontres inter-universitaires VP recherche

Khaled Hassouni fait un retour sur les rencontres avec la vice-présidente recherche de l'Université Paris-Est Créteil et le vice-président recherche de l'Université Paris 8. Il note une volonté partagée de soutenir des projets communs. Il souhaite que des remontées soient faites au niveau des unités de recherche et des équipes à propos de collaborations effectives ou de possibilités de collaborations. Il évoque plusieurs pistes de coopération : formations, organisation d'événements communs, et, à plus long terme, réflexion autour de thèses en commun. L'idée est de renforcer les liens existants et de construire un socle commun entre des universités proches. Le vice-président de la commission recherche suggère également d'explorer, avec l'Université Paris 8, la possibilité de créer à terme d'autres unités communes, notamment en sciences humaines et sociales.

➤ Prix de la Chancellerie des universités de Paris

Alexandra Lépine présente la liste des lauréats de Sorbonne Paris Nord aux prix de la Chancellerie des universités de Paris. Deux docteurs de l'ED Érasme sont lauréats de l'édition 2025 :

- Élisabeth IRAOLA, doctorat en santé publique – IRIS – Prix en médecine ;
- Ivan GARREC, doctorat en sociologie – IRIS – Prix en lettres et sciences humaines.

Elle souligne que l'Université devrait être régulièrement représentée lors de ces cérémonies de remise de prix.

Sandrine Caron ajoute que la communication relative à ces distinctions a été publiée sur le site de l'École doctorale Érasme.

➤ PUI CY transfer

Khaled Hassouni effectue un rappel concernant les prochaines manifestations du Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) CY Transfer :

- 19 novembre 2025 : première rencontre du club des partenaires industriels consacrée au thème de la gestion durable de l'eau. Sorbonne Paris Nord est actuellement membre partenaire du PUI. CY a exprimé le souhait que SPN devienne membre fondateur.
- 27 novembre 2025 : deuxièmes Assises de l'innovation, au Centre des Arts d'Enghien-les-Bains, dédiées aux innovations en sciences humaines et sociales.

➤ Dispositif COFRA

Concernant les Conventions de formation par la recherche en administration, Lionel Casterman, informe que ce dispositif, expérimental depuis 2022, est désormais pérennisé. Il en rappelle le principe : il s'agit d'un équivalent du dispositif CIFRE à la différence que le doctorant est recruté et accueilli au sein d'une administration. Ce dispositif offre un cadre alternatif dans lequel le doctorant partage son temps entre son unité de recherche et l'administration d'accueil. Il ajoute que la direction de la recherche mettra à jour la note de cadrage relative aux dispositifs CIFRE et COFRA. Celle-ci sera transmise aux directions des unités de recherche et aux écoles doctorales.

Christian Ausoni demande quelle sera la durée de la convention.

Lionel Casterman répond qu'elle sera fixée à trois ans avec une possibilité de prolongation.

➤ Alliance européenne UNINOVIS

Khaled Hassouni souhaite obtenir un retour quant à l'implication des doctorants et des écoles doctorales dans l'alliance européenne UNINOVIS.

Natacha Bessis précise d'emblée qu'UNINOVIS n'est pas directement orientée recherche. Il s'agit avant tout d'un cadre de formations.

Khaled Hassouni complète en indiquant que des financements, en lien avec les écoles doctorales, sont mobilisables ainsi que des opportunités de mobilité entre les établissements membres. Plusieurs actions sont possibles : lancer des appels pour des conférences de recherche et accueillir des enseignants-chercheurs étrangers, développer des programmes de formation intensive, intégrer des mobilités dans les parcours de formation déjà existants, développer les micros certifications pour un public large, développer les diplômes conjoints et travailler sur les cotutelles de thèse et de doctorat. Enfin, il ajoute que l'alliance a pour ambition de créer des hubs d'excellence, qui sont des centres interdisciplinaires et des écosystèmes au sein de chaque université partenaire. Ces hubs sont construits autour d'un domaine thématique spécifique, qui peut être au cœur de l'expertise de l'établissement.

Alexandra Lépine informe qu'une conférence aura lieu à Malaga fin janvier 2026.

Aurore Margat ajoute que l'alliance peut financer le déplacement d'un doctorant travaillant sur un sujet de recherche très ciblé afin de contribuer au développement d'un champ scientifique spécifique. Elle souligne que, d'un point de vue opérationnel, il s'agit de mettre en place un véritable processus de formation par la recherche.

Khaled Hassouni précise que, bien que la formation soit au cœur de l'alliance, celle-ci peut répondre à des appels à projets typiquement orientés recherche et que cette dernière n'est donc pas exclue.

➤ Retour des écoles doctorales

Sandra Rigot informe les membres du report des doctorales de l'ED Érasme au 27 mars 2026. Elle ajoute que l'ED organisera le 9 décembre 2025 une journée dédiée aux doctorants en thèse CIFRE. Elle informe également de la clôture du dépôt des candidatures pour l'élection des représentants des doctorants, prévue le 4 novembre 2025.

Sandrine Caron indique qu'aucune liste n'a été déposée à l'École doctorale Galilée malgré plusieurs relances.

Concernant les bourses de mobilité internationale de l'ED Érasme, Sandra Rigot précise que le financement de deux bourses d'environ 2 000 euros a été validé en conseil d'administration de l'Université. Elle indique toutefois que l'une de ces deux bourses ne sera finalement pas financée en 2025 en raison du décalage du projet à 2026, laissant ainsi 1 000 euros supplémentaires disponibles pour 2025.

Natacha Bessis présente les bourses au mérite de l'ED Galilée. Deux bourses au mérite pour des doctorants en cotutelle, d'un montant de 1 000 euros chacune, ont été attribuées. Elle rappelle que ces bourses sont destinées à financer le séjour en France des doctorants en cotutelle.

Khaled Hassouni propose que les appels à candidatures des écoles doctorales soient également envoyés aux directions des unités de recherche afin d'assurer une diffusion plus large.

➤ Cumul d'activités des doctorants

Sévérine Girod relaie une information de la Direction des Ressources Humaines : certains doctorants en contrat doctoral se trouvent en situation de cumul d'emploi, notamment en étant également auto-

entrepreneurs. Elle appelle à sensibiliser les doctorants sur ce point, en rappelant les conditions particulières applicables lors des campagnes d'appel à contrats doctoraux.

Lionel Casterman souligne la nécessité de sensibiliser également les directeurs et directrices de thèse et d'unités de recherche. Il indique que la DRH doit mettre en place les dispositifs permettant de rappeler les obligations et limites en vigueur.

Aurore Margat propose de relayer cette information au niveau des unités de recherche.

Alexandra Lépine informe qu'un guide dédié aux doctorants contractuels est en cours de rédaction par la DRH en lien avec la vice-présidence en charge de la simplification administrative.

2) Approbation du projet de PV du 18 septembre 2025

Emmanuelle Savignac propose des reformulations :

- Page 5 : « propose de ne pas modifier radicalement l'orientation générale, le "coloriage", défini pour le quinquennat, afin de veiller à garder la constance de ses lignes directrices » ;
- Page 5 : « précise enfin que, au contraire des thématiques liées à la transition, certaines pourraient rencontrer des difficultés d'application, notamment celles en lien avec la question du territoire » ;
- Page 8 : « Sandrine Caron informe les membres du CED ».

Vote :

Pour : 12

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications susmentionnées.

3) Présentation des résultats de l'enquête 2025 menée auprès des doctorants

Sandrine Caron présente les résultats de l'enquête 2025 menée auprès des doctorants avec les différentes préoccupations de doctorants. Parmi celles-ci figurent notamment la fonction des écoles doctorales et le souhait de suivre plus de formations en lien avec leur discipline de recherche. Elle interpelle les membres du CED sur la complexité de cette enquête qui a eu tendance à s'accroître au fil des ans. Elle précise que cette enquête est envoyée chaque année à l'ensemble des doctorants ce qui n'apparaît plus pertinent aujourd'hui. De plus, le taux de complétion de l'enquête montre une tendance à la baisse année après année.

Lionel Casterman évoque la possibilité de simplifier l'enquête afin d'augmenter le taux de réponse.

Christian Ausoni demande si l'enquête est anonyme.

Sandrine Caron répond par l'affirmative.

Lionel Casterman propose que l'enquête soit adressée uniquement aux doctorants inscrits en première et en troisième année. L'enquête devra par ailleurs être simplifiée et prendre en compte les spécificités des deux écoles doctorales.

Christian Ausoni évoque le fait que certaines questions semblent faire doublon avec celles posées dans le cadre du comité de suivi individuel et suggère qu'une distinction claire soit établie entre les questions relevant du CSI et celles de l'enquête. Il propose également que ce questionnaire soit intégré au cadre du CSI afin de favoriser un meilleur taux de réponse.

Lionel Casterman propose aux membres que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CED la

présentation d'une version remaniée du questionnaire ainsi qu'une trame standardisée de l'analyse.

Sévérine Girod indique que l'enquête est diffusée en mai.

4) Point EUR Sciences infirmières en promotion de la santé

Aurore Margat présente l'EUR SlePS. Elle commence par rappeler le contexte de la création de cette École universitaire de recherche mise en place à la suite de l'émergence de la discipline sciences infirmières en 2019. Elle précise qu'il s'agit d'une réponse de Sorbonne Paris Nord à la reconnaissance officielle de cette nouvelle discipline. Elle souligne également qu'aucun cadre national général n'existe pour l'universitarisation des sciences infirmières. Dans la majorité des universités, on observe encore des structures de type DUSI (Département Universitaire en Sciences Infirmières) davantage centrées sur la formation que sur la recherche. Le format EUR permet, au contraire, de relier formation et recherche au sein d'une même structure. L'objectif était de positionner les sciences infirmières comme un champ de recherche à part entière, en lien avec les besoins du territoire, notamment ceux de la Seine-Saint-Denis, tout en développant un ancrage national et international.

Les thèmes de recherche ont été définis au regard des trois leviers de la promotion de la santé :

- Théories et modèles en sciences infirmières, centrés sur le développement des compétences des personnes et le renforcement du pouvoir d'agir individuel et collectif ;
- Interventions infirmières et construction d'environnements favorables à la santé, visant à documenter, analyser et améliorer les conditions permettant l'adoption de comportements favorables à la santé ;
- Transformation des systèmes de santé et autonomie professionnelle, permettant de repenser les organisations et les pratiques dans une perspective d'autonomisation accrue des infirmiers.

L'EUR SlePS, ouverte en décembre 2023, compte actuellement six programmes financés, illustrant un dynamisme scientifique important : Académie Populaire de la Santé (CD 93), LICOORN (INCA), QualiPoP (PHRIP), Promo'Explo (ARS Île-de-France), AnestheLiSa (ARS Île-de-France), PEPPS (CD 93 – CAF).

L'EUR compte dix doctorants dont 3 contrats doctoraux financés par l'université, 1 contrat CIFRE, 1 bourse de l'ARS Île-de-France, 1 bourse de la fondation privée des Hôpitaux Universitaires de Genève, 1 financement INCA, 3 doctorants en financement personnel.

Elle précise que, pour cette année, une codirection est également menée avec l'École doctorale de Paris Cité, ce qui témoigne d'une intégration progressive de la discipline au niveau national. En matière de publications, elle signale des résultats particulièrement significatifs pour une discipline jeune : 26 articles scientifiques, 14 articles référencés Web of Science et 4 ouvrages publiés. Elle souligne par ailleurs que l'EUR compte actuellement seulement deux titulaires.

Concernant les formations rattachées à l'EUR, Aurore Margat rappelle que celle-ci contribue largement à l'offre de formation de SPN :

- Un master Recherche Innovation en Soins (RIS), proposé en co-modale ;
- Les masters Ingénierie, Formation, Santé et Qualité – Sécurité des Parcours de Soins répondant notamment aux besoins des cadres de santé ;
- Le Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA), dans les mentions maladies chroniques stabilisées, santé mentale et urgences, en partenariat ;
- La formation doctorale en sciences infirmières, actuellement unique en France ;
- Le Diplôme universitaire Dir'Doc, destiné à préparer les futurs directeurs de thèse en sciences infirmières.

En termes de gouvernance, l'EUR repose sur un comité de direction et un comité international d'orientation scientifique, dont la prochaine réunion aura lieu en janvier 2026. Elle rappelle également

les partenaires nationaux de l'EUR : l'AP-HP et ses instituts de formation, l'Institut Théodore Simon, l'Institut de Formation des Cadres de Santé (AP-HP), l'EPS Ville-Évrard, le SDIS de Seine-et-Marne (77) ainsi que plusieurs IFSI du territoire. Au niveau international, l'EUR bénéficie de partenariats avec l'Université de Montréal (Canada), les Universités de Kinshasa et de Kindu (RDC), l'Université Rose Dieng (Sénégal) ainsi que deux collaborations en cours avec l'Université Euromed de Fès (Maroc) et l'Université Angkor (Cambodge). Elle rappelle aussi que l'EUR est membre du SIDIEF, réseau francophone de recherche en sciences infirmières.

En ce qui concerne les ressources humaines, l'EUR dispose d'une Professeure (section 92), d'une Maîtresse de conférences (section 92), de deux ingénieurs de recherche, de deux ingénieurs d'études, de deux chargées de recherche, de deux postes partagés financés par l'Agence Régionale de Santé (EPS VE / IFITS – ARS), d'un assistant documentaliste (IGE), d'une assistante de direction, d'une secrétaire pédagogique rattachée au LEPS.

En matière de subventions, elle indique que l'EUR dispose d'environ 350 000 euros destinés notamment au recrutement de personnels de recherche. La gestion financière de l'EUR est assurée par la direction de la recherche. Elle souligne que l'EUR de SPN est peut-être la seule en France dirigée par une infirmière alors que les autres EUR comparables sont généralement dirigés par des médecins, ce qui représente un facteur important d'autonomisation de la discipline.

Sévérine Girod interroge Aurore Margat sur le fait que le laboratoire LEPS soit rattaché à deux écoles doctorales et demande si l'EUR sciences infirmières est concernée par ce double rattachement.

Aurore Margat répond que l'EUR n'est rattaché à aucune école doctorale car ce sont les unités de recherche et non les EUR qui relèvent des écoles doctorales. Le LEPS est une unité de recherche pluridisciplinaire au sein de laquelle les sciences infirmières constituent un axe important.

Khaled Hassouni questionne ensuite l'articulation entre le CNU sciences infirmières, le LEPS et l'EUR Sciences infirmières.

Aurore Margat explique que les collègues en section 92 sont rattachés au LEPS tout comme à l'EUR. Le CNU est intervenu pour accompagner l'universitarisation de la discipline.

Khaled Hassouni souhaite savoir si actuellement, les thèses portées par l'EUR sciences infirmières relèvent uniquement de l'ED Érasme.

Aurore Margat répond que les thèses sont actuellement toutes rattachées à l'ED Érasme, tandis que le LEPS, en tant qu'unité de recherche accueille également une thèse relevant de l'ED Galilée.

Khaled Hassouni interroge enfin le statut de l'acte constitutif de l'EUR.

Alexandra Lépine confirme que l'EUR SlePS a été votée par les conseils de deux écoles doctorales, la commission recherche et approuvée par le conseil d'administration.

Aurore Margat précise que l'EUR Sciences Infirmières est créé sans limitation de durée. Son évolution future dépendra des développements locaux et elle pourra, le cas échéant, être transformée en unité de recherche ou en toute autre forme institutionnelle adaptée.

5) Point sur les inscriptions en doctorat

Ken Ngwala Kongo présente un état des lieux des inscriptions et réinscriptions à la date du 3 novembre 2025 :

- Pour les premières inscriptions à l'ED Galilée, 92 dossiers ont été déposés : 46 sont validés, 42 inscriptions administratives sont effectuées, 42 sont en cours de validation et 4 en attente de pièces.
- Pour les premières inscriptions l'ED Érasme, 65 dossiers ont été déposés : 33 sont validés, 31 inscriptions administratives sont faites, 12 sont en cours de validation et 20 en attente de pièces.
- S'agissant des réinscriptions, l'ED Galilée compte 165 dossiers : 90 sont validés, 76 inscriptions administratives sont faites, 32 sont en cours et 43 en attente du doctorant.
- L'ED Érasme totalise 237 dossiers : 159 sont validés, 134 inscriptions administratives sont faites, 39 sont en cours de validation et 39 en attente du doctorant.

La date limite des réinscriptions en doctorat est fixée au 15 novembre 2025, celle des premières inscriptions au 15 décembre 2025.

Alexandra Lépine apporte une précision sur l'impératif que les doctorants s'inscrivent dans les délais fixés par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire car tout retard pourrait affecter les dotations attribuées aux écoles doctorales qui, en conséquence, risquent d'être réduites. Par ailleurs, pour les unités de recherche en sciences expérimentales et biomédicales, tout retard d'inscription peut entraîner une interruption de la couverture réglementaire d'assurance. Pour les doctorants contractuels, cela peut également entraîner une suspension du contrat doctoral. L'accès aux unités de recherche, voire à l'Université, pourrait alors leur être refusé.

Séverine Girod propose que le vice-président de la commission recherche sensibilise les unités de recherche lors du conseil des directions des unités de recherche sur ces problèmes de réinscriptions tardives.

6) Point sur le groupe de travail portfolio des compétences

Séverine Girod rappelle la création d'un groupe de travail suite aux recommandations du HCERES dont la mission est de mettre à disposition des doctorants un portfolio leur permettant de valoriser les compétences acquises durant la thèse et de soutenir ainsi leur développement professionnel et leur insertion après le doctorat. Ce groupe est composé des membres suivants :

- Les directions et les directions adjointes des écoles doctorales ;
- Le directeur adjoint de la recherche ;
- La directrice du LEPS ;
- La responsable du pôle études doctorales ;
- La coordinatrice des écoles doctorales ;
- Les gestionnaires des écoles doctorales ;
- Deux doctorants par école doctorale désignés sur la base du volontariat du fait de l'expiration des mandats des représentants de doctorants.

Séverine Girod présente la liste des doctorants volontaires qui ont manifesté le souhait de participer à ce groupe de travail :

- Maëlie OLOUMAN, doctorante (IDPS), 1re année – ED Érasme
- Pluen STUART, doctorante (LEPS), 3e année – ED Érasme
- Sabrina BELEMKASSER, doctorante (UTRPP), 5e année – ED Érasme
- Quyen LE, doctorante (CEPN), 1re année – ED Érasme
- Wafa HAMDOUNI, doctorante (PLEIADE), 1re année – ED Érasme
- Roy NEHME, doctorant (LAGA), 1re année – ED Galilée
- Feriel BOUSHAKI, doctorante (PLEIADE), 2e année – ED Érasme
- Christel CHIBOUST, doctorante (LEPS), 1re année – ED Érasme
- Juliette EKPE, doctorante (LEPS), 4e année – ED Érasme

Elle présente une feuille de route qui se structure de la manière suivante :

- Réunion de cadrage – Mois 1 - Validation des objectifs, du planning et de la méthodologie de travail.

- État des lieux – *Mois 3* - Analyse des outils existants au sein de l'établissement et étude des référentiels de compétences utilisés dans d'autres structures ou disciplines.
- Élaboration de la trame – *Mois 5* - Proposition d'un premier modèle de portfolio, incluant les rubriques et les compétences visées.
- Tests et retours utilisateurs – *Mois 7* - Recueil du retour d'expérience des doctorants pilotes afin d'évaluer la pertinence, la lisibilité et l'utilisabilité du modèle.
- Ajustements et finalisation – *Mois 9* - Production de la version finale de la procédure d'utilisation et du modèle de portfolio.
- Communication et déploiement – *Mois 9* - Diffusion du kit de lancement, organisation de sessions de formation à destination des encadrants et des doctorants, et mise en œuvre de l'outil au sein des deux écoles doctorales.

Natacha Bessis et Aurore Margat proposent de fusionner les étapes une et deux.

Lionel Casterman propose de remplacer l'élaboration de la trame par une proposition de trame qui sera élaborée par la direction de la recherche.

Séverine Girod présente la méthode de travail retenue pour l'élaboration de ce portfolio des compétences :

- Organisation de réunions régulières, toutes les une à deux mois, en présentiel ou en distanciel selon les besoins ;
- Partage de documents et suivi des travaux via une plateforme collaborative (type Teams ou SharePoint) ;
- Rédaction collective du portfolio et de la procédure associée impliquant l'ensemble des membres du groupe ;
- Recours à un pilote terrain mené avec un petit groupe de doctorants volontaires afin de tester les premières versions et d'enrichir l'outil par les retours utilisateurs.

Les résultats attendus à l'issue des travaux du groupe sont les suivants :

- Une procédure officielle validée par le collège des écoles doctorales définissant l'usage et l'intégration du portfolio ;
- Une trame de portfolio opérationnelle, disponible en format PDF et/ou en version numérique ;
- L'intégration du portfolio dans le parcours de formation doctorale au sein des deux écoles doctorales ;
- Un guide d'usage, à destination des doctorants et des encadrants, précisant les modalités d'utilisation de l'outil.

Séverine Girod précise que la mise en place effective du calendrier interviendra à partir de janvier 2026, une fois que le groupe de travail aura été constitué dans sa totalité, incluant les doctorants volontaires.

7) Point qualité

Séverine Girod effectue un point suite l'audit de suivi n°2 du 9 octobre 2025. Aucune non-conformité n'a été relevée lors de cette évaluation. Elle souligne plusieurs points forts identifiés par l'auditrice :

- La qualité de la revue de direction ;
- La pertinence de la matrice des compétences ;
- L'analyse et le suivi global du plan d'amélioration ;
- L'engagement de la direction en faveur du renforcement de l'image et de l'attractivité de l'Université.

L'auditrice a également formulé plusieurs opportunités d'amélioration portant sur :

- La prise en compte de l'amendement climatique ;
- La mise à jour de la politique qualité ;
- Des modifications relatives à la dénomination de certains indicateurs.

La prochaine étape consistera au renouvellement de la certification prévu en novembre 2026 avec une extension du périmètre à l'ensemble de la direction de la recherche. Ce nouvel audit sera piloté par le directeur adjoint de la recherche.

Lionel Casterman informe les membres que la préparation en vue de l'extension de la certification est actuellement en cours. Il précise que les membres seront tenus informés de l'avancement de ces travaux au fur et à mesure de leur progression.

8) Points événements

➤ Journée de rentrée des doctorants

La journée de rentrée des doctorants de première année est prévue le 12 novembre 2025 sur le campus de Villetaneuse. Sandrine Caron indique que 88 doctorants ont confirmé leur présence, précisant que certains n'ont pas répondu malgré les relances effectuées. Le programme détaillé de la journée sera transmis le matin du 12 novembre et il est prévu de planter un olivier en l'honneur de la promotion 2025-2026.

➤ Doctorales ED Érasme

Les doctorales de l'ED Érasme auront lieu le 27 mars 2026. Une relance a été effectuée dans le cadre de l'appel à communications et les doctorants sont invités à transmettre leurs contributions au cours du mois de décembre.

➤ Journée transversale des sciences

La journée transversale des sciences de l'ED Galilée, ouverte à l'ED Érasme, aura lieu le 10 avril 2026.

➤ Remise des diplômes de doctorat

La cérémonie de remise des diplômes de doctorat promotion 2025 est fixée au 22 mai 2026.

➤ Prix de thèse

Pour les prix de thèse, la modification du règlement sera soumise à la commission recherche du 18 novembre 2025 puis au conseil d'administration. Les informations seront transmises en janvier 2026, une fois l'ensemble des soutenances achevées.

➤ Réunions masters

Sandrine Caron rappelle l'importance pour les directrices des écoles doctorales d'organiser des réunions à destination des étudiants de master afin de présenter le fonctionnement des écoles doctorales et d'encourager la poursuite en doctorat. L'information sera transmise aux directeurs et directrices des composantes et une proposition de calendrier sera communiquée au cours du mois de janvier 2026.

➤ Semaine orientation, science et culture de l'Institut Galilée

Dans le cadre de l'organisation de la semaine orientation, science et culture (OSC) destinée aux étudiants de licence de l'Institut Galilée, la directrice adjointe en charge des licences a sollicité la participation de doctorants afin qu'ils viennent présenter leur parcours académique et leurs sujets de thèse aux étudiants de licence, dans l'objectif de les inciter à poursuivre un parcours doctoral. À ce jour, trois doctorants se sont portés volontaires pour participer à cette action. Leur engagement leur permettra de valider 3 ECTS au titre des formations externes.

9) Calendrier du collège des écoles doctorales 2026

Alexandra Lépine informe les membres du calendrier prévisionnel du CED pour 2026, sous réserve d'ajustements à la réception du calendrier institutionnel de l'Université :

- 5 février 2026 matin
- 14 avril 2026 matin
- 26 juin 2026 matin
- 15 septembre 2026 après-midi
- 10 novembre 2026 matin

10) Questions diverses

Aurore Margat informe les membres qu'une doctorante inscrite en sciences infirmières, rattachée au laboratoire LIMICS, souhaiterait pouvoir assister aux formations proposées par le laboratoire LEPS, alors que la direction de sa thèse est assurée par deux médecins. Elle s'interroge sur la garantie de l'ancrage disciplinaire en sciences infirmières dans une situation où la direction de thèse n'est pas assurée par un enseignant-chercheur relevant de la discipline. Elle souligne la nécessité de disposer d'une légitimité disciplinaire claire avant toute inscription.

Khaled Hassouni indique qu'il évoquera cette question lors de la prochaine commission recherche.

Lionel Casterman soulève ensuite la question des exonérations de droits d'inscription dans le cadre d'une césure.

Séverine Girod rappelle que les années précédentes les doctorants en césure bénéficiaient d'une exonération des droits d'inscription.

Alexandra Lépine précise que la césure en doctorat ne peut intervenir qu'une seule fois au cours du cursus, pour une durée maximale d'un an, et que l'exonération était jusqu'alors accordée à titre dérogatoire, sur décision politique de la vice-présidente de la commission recherche, et non sur une base réglementaire. Elle indique que désormais seule la commission d'exonération de l'université est compétente pour statuer sur les exonérations de droits d'inscription.

Lionel Casterman rappelle qu'il existe dans la législation en vigueur la possibilité d'appliquer des droits d'inscription réduits. Il propose que dans l'attente d'une procédure stabilisée une note de cadrage soit écrite et votée par les instances compétentes afin d'homogénéiser les pratiques.

Natacha Bessis évoque la question du comité de suivi de thèse en cas d'avis défavorable. Elle rappelle que dans ce cas les membres du comité doivent prendre contact avec la direction de l'école doctorale.

La séance est levée à 16h35.